



Convocation :..... 03.10.2022	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 03.10 .2022	(présents..... 6
	(votants..... 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022 À 18H

N° 2022/16

Objet : École Nationale Supérieure d'Audiovisuel site de Castres – approbation du contrat pour le secrétariat de la licence en infographie multimédia Technologies et Activités de l'Image et du Son

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, M. Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

M. Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe ADNOT, Trésorier principal

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémélia

M. Elyes LAMINE, Directeur de l'école d'ingénieurs ISIS

Mme Sarah PENALBA, Agent en service civique

Délibération n°2022/16

École Nationale Supérieure d'Audiovisuel site de Castres – approbation du contrat pour le secrétariat de la licence en infographie multimédia Technologies et Activités de l'Image et du Son

Le Président ayant exposé,

Par délibération du 4 décembre 2014, le Comité syndical a décidé de mettre à disposition de l'ENSAV une secrétaire à temps non complet (50%) pour assurer le secrétariat de l'antenne de Castres.

Cet agent est rémunéré sur le 1^{er} échelon de la grille indiciaire d'adjoint administratif.

Le Président propose au Comité syndical d'approuver la conclusion d'un nouveau contrat d'une durée d'un an pour l'année universitaire 2022-2023.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve le contrat pour le poste d'adjoint administratif, affecté à l'ENSAV, pour la période de 12 mois couvrant l'année universitaire 2022-2023,

- dit que les crédits correspondants sont prévus au budget 2022 et seront inscrits au budget 2023 du Syndicat mixte.

Fait et délibéré à Castres, le 13 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,



Arnaud BOUSQUET